

CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
LUNDI, LE 14 AVRIL 2025, À 19 H 00
Bureau d'arrondissement des Rivières
330, rue Chabot, Québec (Québec) G1M 3J5

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Conseil de quartier de Vanier, tenue lundi, 14 avril 2025 à 19 h 10, au bureau d'arrondissement des Rivières.

PRÉSENCES :

Mme Nicole Laveau	Présidente
Mme Hélène Langlois	Vice-présidente
M. Mahamadou Sissoko	Trésorier
Mme Gemma Drouin	Secrétaire
M. Jean-Noël Ouisse	Administrateur
M. Pierre-Marc Doucet	Administrateur
Mme Jacynthe Fortin	Administratrice
M. Roger Thibeault	Administrateur

ABSENCES :

Aucune.

INVITÉS :

Mme Anne-Sophie Sanche Organisatrice communautaire au CIUSSS-CN
Mme Françoise Laforce-Lafontaine Organisatrice communautaire au CIUSSS-CN

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Mme Renée Poulin Secrétaire de soutien
Mme Alexandra Mauger Conseillère en consultation publique pour le service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec
Mme Alicia Despins Conseillère municipale – District de Vanier-Duberge

IL Y A QUORUM

Outre les personnes énumérées ci-dessus, 12 résidents.es assistent à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

25-AGA-01 - Ouverture de l'assemblée	19 h 00
25-AGA-02 - Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
25-AGA-03 - Élections :	19 h 05
<ul style="list-style-type: none">● Présentation du déroulement des élections● Appel de candidatures et validation des bulletins● Présentation des candidates et candidats● Début du scrutin	
25-AGA-04 - Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2024.	19 h 20
25-AGA-05 - Rapport annuel et états financiers 2024	19 h 25
<ul style="list-style-type: none">● Présentation du rapport annuel● Présentation des états financiers● Période de questions et commentaires du public● Ratification du rapport annuel et des états financiers	
25-AGA-06 - Période d'information de la conseillère municipale	19 h 45
25-AGA-07 - Questions et commentaires de l'assemblée	19 h 55
24-AGA-08 – Présentation des données populationnelles et de défavorisation - Secteur Vanier	20 h 05
24-AGA-09 – Fin du scrutin et dépouillement, et annonce des résultats	20 h 45
24-AGA-10 – Divers	20 h 50
24-AGA-11 - Levée de l'assemblée	20 h 00

25-AGA-01 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et les remercie de leur participation.

25-AGA-02 - LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Laveau fait la lecture de l'ordre du jour. Les modifications suivantes sont apportées :

- La « Présentation des données populationnelles et de défavorisation – Secteur Vanier » a été déplacée au point 4 de l'ordre du jour.
- L'adoption du procès-verbal de l'AGA du 15 avril 2024 a été déplacé au point 8.

SUR UNE PROPOSITION DE MME MONIQUE VACHON DÛMENT ET SECONDÉE PAR M. CLÉMENT BOURDEAU, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

25-AGA-03 – ÉLECTIONS

Mme Alexandra Mauger mentionne qu'en tant que présidente d'élections, elle accompagne le Conseil de quartier dans le processus électoral. Elle remercie les membres de contribuer à la vie démocratique de la Ville de Québec et mentionne qu'il est très important d'avoir la présence des citoyens de Vanier.

Mme Mauger fournit une présentation sur la mission et le mandat d'un Conseil de quartier. Elle précise que l'assemblée générale annuelle regroupe les membres du Conseil de quartier, c'est-à-dire tous les résidents du quartier de Vanier. Plus spécifiquement, les membres doivent être âgés de plus de 18 ans.

Qu'est-ce qu'un Conseil de quartier? Il s'agit d'un interlocuteur privilégié de la Ville qui vise à permettre aux citoyens d'exprimer leur vision et leurs besoins, à l'égard de questions municipales qui concernent leur quartier. Exemple : l'aménagement du territoire et les propriétés municipales, la vie communautaire, la sécurité publique, le verdissement, etc. Les citoyens sont interpellés sur des dossiers précis et collaborent avec le Conseil de quartier.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le Conseil de quartier formule beaucoup de recommandations à l'intention de la Ville pour améliorer la qualité de vie dans le quartier. Il émet des recommandations sur des projet de modifications aux projets de règlement d'urbanisme et tout autre projet touchant le quartier. Notons le réaménagement des ryes Monseigneur-Plessis et Champagnat.

Le Conseil de quartier n'est pas un comité citoyen militant, d'intérêt ou de pression, ni un organisme de défense des droits, un organisme communautaire ou de charité, un comité de citoyens, un parti politique un organisme de loisir ou un bureau de plaintes.

Des documents privilégiés sont partagés et un esprit de collaboration est recherché. Le Conseil de quartier émet des recommandations à la Ville, mais elles ne sont pas décisionnelles. Le Conseil de quartier est consulté pour des projets de modifications aux règlements d'urbanisme, organiser une activité publique de consultation pour émettre des

opinions et tenir des consultations publiques demandées par la Ville ou de sa propre initiative. Le service 311 est dédié pour les plaintes.

Le Conseil de quartier émet des résolutions dans lesquelles il fait part à la Ville d'une situation particulière qui n'est pas conforme aux attentes des citoyens et vont, à l'occasion, donner des pistes de solutions. Cela peut porter sur l'offre de services, la mise en œuvre d'un projet municipal, etc.

Au sein d'un conseil de quartier, on traite des enjeux collectifs à plus grande échelle. D'abord et avant tout à l'échelle du quartier, cela n'empêche pas d'avoir des recommandations particulières pour des rues, comme les enjeux de trottoirs, la sécurité routière, qui concernent beaucoup de citoyens. Le conseil de quartier fait également des recommandations au RTC, à Communauto, A Vélo, Hydro-Québec, etc.

Concernant les règlements d'éthique, les membres du conseil d'administration sont soumis au code d'éthique et de déontologie de la Ville. Ils ne peuvent pas agir en fonction de favoriser ou contrecarrer un candidat ou un parti politique municipal. On n'y fait pas de politique dans les assemblées ordinaires. On peut critiquer d'une certaine façon le Conseil municipal, mais pas sur des questions politiques. Tout le monde doit se comporter de façon calme, digne et respectueuse.

Le Conseil de quartier reçoit un budget de fonctionnement de 2,500.00 \$ par année de la part de la Ville. Il est utilisé majoritairement pour les frais de secrétariat, occasionnellement pour un lunch lors de rencontres de travail et financer de petites activités.

A chaque année, il y a une subvention offerte de 3,000.00 \$ pour un projet en lien avec la sécurité routière, lequel peut être partagé avec les écoles. Il existe des budgets pour des projets d'initiative jusqu'à 10,000.00 \$ qui serait d'intérêt pour le quartier, lequel est mené par le Conseil de quartier. Il existe aussi une nouvelle subvention de 4,000.00 \$ en développement durable pour créer une oasis de verdure sur un coin de rue, dans une école, etc. Le Conseil de quartier a un rôle de base, mais s'il veut pousser et créer des projets, il a quand même accès à différentes subventions à la Ville et peut également obtenir d'autres fonds provenant de différentes sources.

Suite l'entrée en vigueur du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier le 15 mars 2024, le Conseil de quartier est chapeauté par un Conseil d'administration composé de dix (10) postes électifs et un (1) poste coopté qui sont les suivants :

- Quatre (4) postes dédiés aux hommes.
- Quatre (4) postes dédiés aux femmes.
- Deux (2) postes neutres.
- Un (1) poste coopté – Nommé par les élus du Conseil d'administration.

Le Conseil de quartier est un organisme à but non lucratif. Il est géré par des administrateurs bénévoles et qui ont certaines responsabilités. Pour occuper un poste d'administrateur au sein d'un Conseil de quartier, il faut avoir à cœur son quartier. On ne se présente pas comme administrateur pour régler un problème relié à sa propre rue. Il faut toujours privilégier l'intérêt des résidents du quartier.

Elle fournit une explication sur les postes cooptés. Il s'agit d'un poste différent des postes élus, car c'est le Conseil d'administration qui choisit une personne pour faire partie de son Conseil. Cette personne doit être âgée de plus de 18 ans, être membre d'une institution

(école, entreprise ou organisme communautaire) et être résidente du quartier de Vanier. Elle doit récolter dix signatures pour appuyer sa candidature.

La présidence ne peut être occupé que par un administrateur élu et non coopté.

A chaque mois, le Conseil d'administration tient des assemblées ordinaires auxquelles les résidents du quartier peuvent assister. Cinq administrateurs doivent être présents pour adopter les résolutions du Conseil d'administration. Les assemblées sont publiques.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier, les réunions peuvent être tenues officiellement en mode hybride. Il faut obligatoirement trois membres du Conseil d'administration en présentiel et l'un d'entre eux doit présider l'assemblée. L'assemblée générale annuelle doit être tenue en présentiel uniquement. Un administrateur coopté ne peut pas agir comme président d'une assemblée.

Les administrateurs élus peuvent choisir la durée de leur mandat, soit un ou deux ans et le mandat des administrateurs élus est en alternance. Un poste coopté est obligatoirement d'une durée d'un an ou jusqu'à la prochaine assemblée générale et ce poste est renouvelable. Il y a alternance dans la nomination des administrateurs, ce qui permet d'assurer une continuité.

Présentation du déroulement des élections

Le conseil d'administration d'un Conseil de quartier est composé de quatre (4) hommes et quatre (4) femmes, deux (2) postes neutres et deux postes cooptés. Il est possible de nommer des personnes présentes dans la salle. Le mandat des administrateurs est d'une durée d'un an ou de deux ans selon le choix de l'administrateur élu. Il y a des postes qui viennent à échéance au cours d'une année, et il se fait un roulement à chaque année. Les membres cooptés sont des membres non élus. Le mandat d'un administrateur coopté est d'une durée d'un an. Les membres peuvent se présenter et demeurer administrateur au Conseil de quartier autant de temps qu'ils le veulent. Le Conseil de quartier tient des assemblées ordinaires à chaque mois et cinq administrateurs doivent être présents sur place pour adopter les résolutions.

Les postes à combler sont les suivants, pour un mandat de deux ans :

- Deux postes dédiés aux hommes.
- Deux postes dédiés aux femmes.
- Un poste neutre.

Les administrateurs ci-dessous ont terminé leur mandat et doivent se présenter aux élections. Le mandat est d'une durée de deux ans qui se termine en 2027.

- Mme Nicole Laveau
- M. Roger Thibeault

Mesdames Gemma Drouin, Jacynthe Fortin et Hélène Langlois ne se représenteront pas aux élections.

Premier appel de candidatures et validation des bulletins

Mme Alexandra Mauger demande s'il y a quelqu'un, parmi les membres présents, qui désire présenter sa candidature. Aucune réponse n'est reçue de la part des membres présents dans la salle.

Présentation des candidats et candidates

Chacun des administrateurs qui désire renouveler leur mandat au sein du conseil d'administration font une courte présentation.

Début de scrutin

Mme Mauger précise qu'elle n'a pas reçu d'autres candidatures. Il n'y aura donc pas d'élections et les candidats sont élus par acclamation.

Les élections du Conseil de quartier de Vanier sont officiellement terminées. Le Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier est composé des membres suivants :

- Mme Nicole Laveau
- M. Mahamadou Sissoko
- M. Jean-Noël Ouisse
- M. Pierre-Marc Doucet
- M. Roger Thibeault

Mme Laveau mentionne que si d'autres personnes désirent joindre le Conseil d'administration par la cooptation, celle-ci peut se faire au cours de l'année.

Aucun scrutin n'a été tenu lors de l'assemblée générale. Les membres du Conseil d'administration ont été élus par acclamation.

24-AGA-04 – PRÉSENTATION DES DONNÉES POPULATIONNELLES ET DE DÉFAVORASION – SECTEUR VANIER (2021)

Mme Françoise Laforce-Lafontaine, organisatrice communautaire au CIUSSS-CN, débute la présentation en mentionnant que le travail se fait dans le secteur des Rivières et dans le quartier de Vanier. Le service d'organisation communautaire travaille à analyser les besoins de la population en termes sociaux et développer des projets ou des services avec la communauté pour répondre à ses besoins.

Beaucoup d'initiatives sont faites au sein des tables de concertation sur différents sujets. Du travail est effectué en soutien aux organismes communautaires en ce qui concerne le développement de nouveaux services, la gouvernance et le financement. Un travail d'accompagnement est effectué auprès des directions cliniques du CIUSSS-CN pour s'arrimer avec la communauté.

Il y a une nécessité de faire connaître la réalité territoriale et ce qui se passe dans nos quartiers. Ces aspects seront découverts en discutant avec les organismes communautaires, les citoyens et les données du dernier recensement du Canada qui seront traités par le service d'organisation communautaire.

Nous ne sommes pas des spécialistes en statistiques. Il y a des aspects qui changent avec la crise du logement, l'augmentation des coûts et l'immigration. Le portrait peut avoir changé depuis 2021.

Quelques communautés locales ont été choisies dans Vanier :

- Le sud de la voie ferrée qui se rend jusqu'à la rue Soumande.
- Fleur-de-Lys, l'IRDPQ et le secteur Bourdages.
- Les deux écoles primaires, soit les écoles Sans-Frontière et Notre-Dame-du-Canada et l'école secondaire Vanier.
- Habitations Place de la Rive et un HLM.
- Secteur Claude Martin qui est juste un peu au sud de la Chapelle-Spectacle.
- Le nord de la voie ferrée qui continue à l'ouest dans la zone industrielle.
- Les rues où se trouvent plusieurs résidences unifamiliales.

La présentation a montré des données pour les plus petits secteurs. Dans un deuxième temps, les données pourront être traitées par sous-secteurs et obtenir des informations sur ce qui se passe précisément.

La Santé publique a développé une carte avec des couleurs et les organismes peuvent intervenir dans certains milieux, développer des services et joindre la population. Il y a une révision des indices et seront disponibles sur le site Internet du CIUSSS-CN.

Il y a aussi le portrait du vieillissement qui sera fait par la Santé publique. Ce portrait couvre la Capitale nationale. Une cartographie a été développée où on peut voir la population de 65 ans et plus couplé à l'indice de défavorisation qui a été présenté. On peut savoir à quel endroit ou secteur où il y a plus de personnes âgées vivant des vulnérabilités. Ces données seront disponibles au printemps et des tournées seront effectuées pour en faire la présentation. On a des données par communautés locales, les plus petits secteurs et les sous-secteurs et on peut voir de qui se passe plus précisément. Il y a une révision de l'indice effectuée par la Santé publique. Ce sont des outils intéressants pour le Conseil de quartier.

Cette présentation est disponible uniquement pour les administrateurs du Conseil de quartier, mais ne sera pas publiée sur le site Internet parce qu'elle nécessite un accompagnement par rapport aux données. Il sera possible de faire des présentations dans d'autres milieux qui se montreront intéressés. Le Conseil de quartier pourra être tenu informé des dates des présentations. Il y aura aussi des données par communautés locales.

Questions, réponses et commentaires

Q : Est-ce que les gens en soins de longue durée sont inclus?

R : On n'a pas de réponse. S'il y a des CHSLD sur le territoire, cela va entrer dans les statistiques.

Q : Est-ce que les données se sont améliorées suite au dernier recensement?

R : C'est assez stable, même si on ne les a pas comparées avec celles de 2016. Mais il serait intéressant de le faire.

Q : D'où viennent les données?

R : Les données viennent de Statistiques Canada et le recensement de 2021. Pour la défavorisation des écoles, les données proviennent des écoles et du centre de services scolaires. Les données sur développement des jeunes à la maternelle proviennent de

chercheurs de l'Université Laval. Les données sur les décès proviennent du Ministère de la Santé. Nous sommes allés chercher plusieurs éléments pour présenter plusieurs aspects.

Q : Dans les prochaines années, il sera intéressant de voir l'évolution suite à l'arrivée de Fleur-de-Lys et Medway. Les portraits de la population et des revenus vont changer. Cela va amener des services qui ne répondent pas à la population locale. Pour la population qui habite dans Vanier, l'enjeu est la gentrification. La population existante migrera ailleurs parce que le coût des logements va probablement suivre. Il serait approprié de voir, au prochain recensement en 2026, l'évolution de la gentrification et ses impacts. C'est une inquiétude du Conseil de quartier face à la gentrification.

Accès transport viable (ATV) a fait une étude sur la démobilité sur les quartiers les plus défavorisés et Vanier vient en tête de liste. Il y a un parallèle entre les données statistiques et le volet mobilité. C'est vraiment problématique dans le quartier. La situation s'accroît avec les années et les coupures de services qui sont observées. La mobilité est une donnée importante à l'intérieur du quartier et voir quels seront les impacts de l'arrivée de Fleur-de-Lys et d'autres complexes similaires. Cela va changer.

C : Les données sur les conditions de santé sont inquiétantes.

Q : Quelle est la définition de la « défavorisation »? A quel moment peut-il dire que nous ne sommes plus dans cet indice, car il ne donne pas une idée positive de Vanier?

R : Cet indice a été créé par les chercheurs Pampalon-Raymond.

C : Ce n'est pas très positif. Il est important qu'on s'y attarde.

R : Il ne faut pas avoir peur de nommer les choses. Il est vrai qu'on doit s'y attarder parce qu'il y a des services à mettre en place et des gens à défendre. Au-delà des défis qu'un quartier peut vivre, quels sont les leviers disponibles? Vanier est un quartier où les gens demeurent. Il y a un fort sentiment d'appartenance. Il y a un tissu social, des communautés, des organismes communautaires; le quartier de Vanier est très résilient.

Q : La comparaison des données sera très intéressante pour voir s'il y a eu amélioration. Il y a des choses qui se transforment pour le mieux. Pourrait-on les comparer avec le prochain recensement?

R : Il y a un recul de 4,5 % des résidents qui n'ont pas de diplôme et des indicateurs qui s'améliorent. Le revenu a augmenté de 7,000.00 \$ en cinq ans.

Quand on regarde Vanier, c'est un peu comme Limoilou et la Basse-Ville, mais on ne peut les comparer à Lebourgneuf. Il y a un préjugé négatif par rapport à Vanier.

25-AGA-05 - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2024

Présentation du rapport annuel

Mme Nicole Laveau effectue la lecture du rapport annuel de 2024. Celui-ci peut être consulté sur le site Internet du Conseil de quartier.

Présentation des états financiers

M. Mahamadou Sissoko fait la lecture des états financiers au 31 décembre 2024.

Période de questions et commentaires du public

Aucune question ou commentaire n'a été soulevé.

Ratification du rapport annuel et des états financiers

CQV-25-AGA-01

SUR UNE PROPOSITION DE MONIQUE VACHON ET SECONDÉE PAR ANGE-MARYSE KOUA, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier le rapport annuel et les états financiers pour l'année 2024.

ADOPTÉ

25-AGA-06 - PÉRIODE D'INFORMATION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Mme Alicia Despins apporte les points suivants

1. Piste cyclable sur le boulevard Wilfrid-Hamel.

Mme Alicia Despins n'a aucun développement. Le sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée ordinaire de mai 2025.

2. Émission des chèques pour les projets et les délais.

Pour le programme de sécurité routière, Mme Laveau précise qu'aucune réponse n'a été reçue du Comité exécutif et l'activité aura lieu le 27 mai 2025, lequel projet demande de la préparation. On demande au Conseil de quartier de déposer le projet pour le programme de sécurité routière et aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent.

Mme Alicia Despins mentionne que les fonds devaient être adoptés la semaine passée, mais ils le seront le 16 avril 2025. Il serait important de réduire les délais pour les projets de sécurité routière. Le chèque sera émis pour les 22 et 24 avril 2025. Mme Despins déposera une proposition au Comité exécutif de la Ville pour réduire de moitié les délais pour le programme de sécurité routière pour les conseils de quartier et les écoles qui ont fait la demande, parce qu'il faut du temps pour se préparer.

Cet aspect est aussi important pour ATV, car leurs employés ont déjà été payés et le projet est complété. Si le financement n'est pas obtenu à temps, ATV aura perdu du temps à préparer ce projet.

3. Projet « Les Flots tranquilles » pour du logement social sur Bourdages.

Les citoyens ont manifesté leurs commentaires par courriel. Le terrain n'a pas été vendu à la Ville. Cette information nécessite un suivi. Mme Despins contactera Mme Marie-Pierre Boucher pour vérifier l'avancement du projet. Le Conseil d'arrondissement, le Conseil de quartier seront informés ainsi que les citoyens en général. Il est important que l'information circule. Au Conseil d'arrondissement, il a été discuté des méthodes de construction pour la quiétude des lieux, etc.

25-AGA-07 - QUESTIONS ET COMMENTAIRES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question ou commentaire n'a été soulevé.

25-AGA-08 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 AVRIL 2024

Mme Nicole Laveau demande aux administrateurs si des modifications doivent être apportées au procès-verbal ou s'il peut être adopté tel que présenté. Mme Mauger mentionne que la durée des mandats n'a pas été mentionnée. Le procès-verbal sera modifié en conséquence.

CQV-25-AGA-02

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 avril 2024 tel que modifié.

ADOPTÉ

Mme Laveau tient à remercier les membres du conseil d'administration pour l'excellent travail fourni au cours de l'année. Elle remercie également les citoyens qui ont été présents lors des assemblées ordinaires.

24-AGA-09 – FIN DU SCRUTIN, DÉPOUILLEMENT ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Mme Alexandra Mauger mentionne qu'elle a reçu les candidatures de Mme Nicole Laveau et M. Roger Thibeault.

Un dernier appel est fait aux résidents présents pour vérifier si certains d'entre eux sont intéressés à poser leur candidature.

Mme Ange-Maryse Koua est intéressée à se présenter comme administrateur au sein du Conseil de quartier de Vanier.

Mme Mauger invite les trois candidats.es à se présenter.

Aucun scrutin n'a été tenu lors de l'assemblée générale. Les membres du Conseil d'administration sont donc élus par acclamation. Il s'agit des personnes suivantes :

Nicole Laveau – Mandat de deux ans - 2027
Mahamadou Sissoko – Mandat se terminant en 2026.
Jean-Noël Ouisse – Mandat se terminant en 2026.
Pierre-Marc Doucet – Mandat se terminant en 2026.
Roger Thibeault – Mandat se terminant en 2027.
Ange-Maryse Koua – Mandat se terminant en 2027.

A titre de présidente d'élection, Mme Alexandra Mauger reconnaît les personnes nouvellement élues à titre administrateurs.trices pour une durée de deux ans, soit jusqu'en 2027.

25-AGA-10 – DIVERS

Plan d'action

A tous les ans, le Conseil de quartier veut élaborer un plan d'action sur les dossiers qu'il désire traiter, mais il est nécessaire d'avoir l'avis de la population. Un sondage a été

préparé pour procéder à cette consultation. Ce plan d'action est nécessaire pour obtenir des subventions de la part de la Ville.

Pour avoir accès au sondage, lequel a été mis en ligne il y a deux semaines, les résidents doivent se rendre sur la page Facebook du Conseil de quartier. Il a été partagé par d'autres sites Facebook comme Vanier YQB, la Ruche, les écoles auxquelles les parents ont accès et le CIUSSS-CN qui désire collaborer au partage du sondage. Le CIUSSS-CN peut relayer le sondage dans leur réseau, car il peut rejoindre les organismes communautaires dans le quartier.

Projet d'initiative sur la qualité de l'air

Le Conseil de quartier a un projet d'initiative avec RévolvAir qui consiste à acquérir et installer des capteurs pour mesurer la qualité de l'air à Vanier. Le projet portera le nom de AirVanier. RévolvAir a effectué le même projet à Limoilou.

Les résultats en temps réels sont disponibles sur un site Internet pour chaque capteur. Les capteurs mesurent la taille des particules, mais non la sorte de particule. Quand celles-ci ont une taille supérieure à 2,5 micromètres, ce résultat peut être une indication de la mauvaise qualité de l'air.

Il y a des capteurs locaux qui peuvent indiquer que la qualité de l'air se dégrade rapidement. Si un résident qui fait un feu extérieur près d'un capteur, il est certain que les particules seront détectées. C'est pourquoi il faut plusieurs capteurs à l'échelle du quartier afin d'avoir une image précise et correcte de la qualité de l'air. Cela devrait compléter ce qui est existant à Limoilou.

Activité de sécurité routière

Le 27 mai 2025, Accès transport viable (ATV), le Conseil de quartier et la Ruche Vanier ont organisé un parcours de sécurité routière avec l'école Notre-Dame-du-Canada pour les écoliers. Le projet se nomme « Les petites roues » et l'objectif est de sensibiliser les parents et les écoliers.

Le parcours débute à la rue Plante et longe différentes rues du quartier de Vanier. Il y aura des clowns et des personnes qui voudront bien exercer la sécurité sur le parcours sont recherchées. Xxx Notre-Dame-du-Canada. Comme il s'agit d'un projet pilote pour ATV, c'est une première édition et il sera possible de l'agrandir à l'école Sans-Frontière l'an prochain.

Le départ se fait au parc Bibiane-Robitaille, à côté de l'aréna Patrick Poulin, longer Arthur Gagné, Napoléon Grondin, et monter sur la rue Bernatchez, sur Beaucage traverser le boulevard Pierre-Bertrand, passer sur le stationnement du bureau d'arrondissement pour se rendre directement à l'école. Les jeunes auront des activités entre 7 h 15 et 7 h 55.

Si les conditions météo sont défavorables le 27 mai, l'activité est reportée le 28 mai 2025.

Activité régionale pour le Mois du Vélo avec ATV

Le 31 mai 2025, ATV organise une activité de convergence. Les gens vont provenir de différents quartiers et arriveront à la Place Jean-Béliveau. A mesure que le cortège avance, d'autres personnes vont s'y joindre. Cela rejoint les gens qui arrivent de l'extérieur pour converger au Centre Vidéotron afin d'obtenir une masse critique, donc beaucoup de gens à vélo.

Cette activité permettra de montrer l'intérêt porté au vélo à la Ville de Québec. Les stations AVélo sont très bien utilisées dans le quartier de Vanier et le réseau continue à s'étendre dans la ville de Québec. L'information sera partagée. Deux nouvelles stations apparaîtront dans le quartier, soit au coin de la rue Godin et au coin de la rue Ducharme.

Le travail se continue sur le projet de Communauto.

25-AGA-11 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau lève l'assemblée générale annuelle à 21 h 00.

Mme Nicole Laveau
Présidente

Gemma Drouin
Secrétaire